- toute mesure à caractère socio-éducatif doit avoir pour objet de répondre aux besoins de l'enfant. Or, l'enfant a droit à la vie, à la protection, à l'affection, à l'unité d'éducation, à une compréhension vigilante, à une éducation personnalisée, à l'autonomie progressive, à l'apprentissage de la maîtrise de soi et de la vie sociale.

- les parents sont les mieux placés pour répondre à ces besoins avec les aides extérieures qu'ils jugent utiles. Il importe donc de respecter la personnalité éducative des parents qui est fondamentale. Toutes les dispositions à prendre par les pouvoirs publics doivent avoir pour but, non de prendre directement en charge l'enfant, mais de faciliter aux parents, l'exercice de leurs responsabilités. Les parents qui élèvent un enfant font un "investissement" au bénéfice de la société qui doit, elle, en retour, faciliter leur tâche éducative.

Le premier devoir de la société est d'établir un climat favorable à l'accueil de l'enfant, de créer un environnement qui permette à tous les parents d'accueillir et d'élever les enfants qu'ils souhaitent. A cet effet, pour résoudre les problèmes auxquels les parents sont confrontés:

- problèmes économiques (meilleure répartition des allocations familiales, meilleure compensation des charges, institution d'un véritable statut de la mère).
- problèmes d'espace (logement accessible et adapté aux besoins avec coin pour l'enfant, avec terrain de jeux).
- problèmes de temps (aménagement des horaires de travail des parents, aménagement des transports, extension du travail à temps partiel, adaptation des rythmes scolaires et des rythmes professionnels, institution d'un congé parental rémunéré pendant les deux premières années de l'enfant).

Des mesures doivent être prises, en vue d'une meilleure information et formation des futurs parents et jeunes parents sur les problèmes concernant l'accueil de l'enfant, son développement, les soins, l'éducation.

L'adoption d'enfants abandonnés ou délaissés doit être facilitée et le parrainage d'enfants sans milieu familial doit être développé, proposition